

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de FAUILLET

n° 052/2024

SÉANCE du 18 septembre 2024Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 8
votants : 9Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois à **vingt heures**, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Gilbert DUFOURG, Maire.

| Date de convocation : 13/09/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilbert DUFOURG, Marie-Chantal TRINQUE, Gustave BUZAUD, Béatrice ZANARDO, Michèle COOK, Nadia BUZAUD, Isabelle GONZALEZ, Michel ROBERTAbsents : Cédric COLOMBINI, Yves DUBOURG, Sandra MALLET, Martial REMY, Cédric TEYSSOUAbsents excusés : Marie-Ange ROBERTAbsents ayant donné procuration : Marie-Ange ROBERT à Marie-Chantal TRINQUESecrétaire de séance : Gustave BUZAUD**Objet : Déploiement de capteur(s) de qualité de l'air au sein de la commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La commune souhaite participer au projet Garonn'air initié par Val de Garonne Agglomération. Ce projet consiste à sensibiliser sur l'enjeu de la qualité de l'air extérieur à travers la fabrication de micro-capteurs de particules fines ayant vocation à être déployés au sein des communes de l'Agglomération. Cette démarche s'inscrit notamment au sein des actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) validé en Conseil Communautaire le 19 mai 2022.

Dans le cadre de ce projet, des ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air et de montage de capteurs ont été réalisés par des enfants du territoire et quelques élus volontaires de la Commission Environnement. A la suite de ces ateliers, les capteurs, par le biais du prestataire « SAS Hyzone », ont pour but d'être déployés sur les bâtiments communaux, avec l'accord des Communes concernées via des conventions d'occupation du domaine public, ou sur les équipements communautaires. Le prestataire précédemment mentionné sera chargé d'en effectuer la maintenance et de recueillir les données des capteurs afin de les transmettre sur une plateforme qui sera accessible à tous. L'objectif envisagé sera ensuite de sensibiliser les citoyens sur les solutions permettant d'améliorer la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie de transition écologique de l'Agglomération : qu'il s'agisse de réponses collectives (mobilité et agriculture) ou individuelles (modes de chauffage).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Pour : 8 ; Contre : 1 (M. G. BUZAUD) ; Abstentions : 0

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public ainsi que tous les documents relatifs à ce projet de déploiement de capteurs de qualité de l'air.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire
Gilbert DUFOURG

